

Nouveaux repères : **de l'éducation du patient vers l'alliance thérapeutique**

(les termes en gras sont repris dans le glossaire qui suit)

- ✓ L'**alliance thérapeutique** est un objectif en soi. Cette alliance s'instaure entre un soignant et un sujet malade.

- ✓ Chacun s'engage à co-construire un **projet** de changement effectif d'un état de santé, et à collaborer, au sens premier et fort, pour mener ce projet à son terme. L'alliance doit ainsi être obtenue, puis maintenue dans la durée.

- ✓ Le projet thérapeutique doit faire état d'**objectifs** de santé explicites et retenus en commun. Le sujet malade doit pouvoir faire le récit de ses difficultés à vivre et exposer librement son attente ; le thérapeute, lui, doit être en capacité de dire si un objectif n'est pas réaliste ou réalisable, en explicitant sa position.

- ✓ Le projet thérapeutique doit mentionner le cadre thérapeutique et les moyens à mettre en œuvre pour l'obtention du **changement** d'état de santé : la nature des interventions proposées, leur fréquence, leur rythme, les modalités précises, la qualification des intervenants, etc., et aussi les limites, voire la gêne occasionnée (à l'instar des fameux « effets secondaires »).

- ✓ Il doit également être précisé que ces modalités sont susceptibles d'évoluer au fil du **temps**.

- ✓ La qualité du lien revêt une importance considérable. L'établissement et le maintien de ce lien impliquent pour chacun une authenticité et un respect de soi et de l'autre, pour le thérapeute des attitudes inspirant la sécurité et la confiance, telles que l'**empathie** et l'appréciation continue du juste équilibre entre son activité et celle du sujet malade.

- ✓ Le regard, les gestes, l'écoute, la **parole** ont, dès l'accueil, toute leur importance.

- ✓ La démarche d'alliance thérapeutique ne saurait être uniformisée. Elle implique, au contraire, le repérage personnalisé préalable, chez les malades et chez les thérapeutes aussi, de la difficulté à établir des liens satisfaisants. Nous proposons ici le **diagnostic** à établir, en lieu et place du « diagnostic éducatif » : il s'agit précisément du repérage des éléments favorables ou, à l'inverse, de résistance pour l'établissement d'un lien satisfaisant.
- ✓ Un tel diagnostic est évolutif ; il convient en particulier de repérer le plus tôt possible les distorsions du **lien** pouvant conduire à une rupture. Cette analyse, elle aussi, doit être rendue explicite. Les modalités de rétablissement d'un lien plus satisfaisant doivent être examinées conjointement.
- ✓ Les modalités de la mise d'un terme au parcours thérapeutique doivent être préparées et présentées, et ce dans la visée, présentée elle aussi, de l'**autonomie** du sujet malade. Les modalités du suivi ultérieur par le thérapeute et/ou par des correspondants identifiés doivent être clairement formulées.
- ✓ Si la notion de **contrat** a été présentée en tout premier lieu, si les objectifs de santé peuvent amener à une négociation, si le sujet malade doit pouvoir se procurer une idée des effets lointains de ce qui est mis en œuvre, dans la perspective d'un avenir possible et ouvert ; le contrat est d'ordre moral, et non juridique.
- ✓ Par conséquent, il ne saurait être demandé à un sujet présentant des difficultés de santé de signer un contrat l'engageant pour son **avenir**.

Glossaire

Les mots qui suivent sont simples. Le sens n'en mérite pas moins d'être précisé dans le contexte de leur usage en thérapeutique. Il est difficile, en effet, d'élaborer un projet en commun si l'on ne s'accorde pas déjà sur le sens des mots.

Alliance thérapeutique : l'alliance désigne de façon générale la relation privilégiée que les hommes établissent entre eux par contrat dans le champ de l'existence individuelle et collective. L'alliance thérapeutique désigne plus précisément le processus interactionnel qui lie patient et thérapeute autour de la finalité et du déroulement de la thérapie.

Autonomie : nous prolongeons ici la philosophie des normes de Georges Canguilhem (philosophe et médecin). L'homme redevenu autonome est l'homme qui a retrouvé une capacité normative, la capacité d'instituer de nouvelles normes dans de nouvelles conditions.

Avenir : il convient de distinguer l'avenir du futur. Le futur est le « présent qui sera », un horizon déterminé plus ou moins lointain sur lequel l'homme n'a pas de prise (« Demain il fera beau », « Dans un mois, le cerisier sera en fleurs », « La prochaine éclipse totale... »). L'avenir, lui, n'est pas déterminé ; il est « à venir ». L'imprévu laisse ainsi place à l'aventure humaine.

Changement : toute expérience humaine *est* changement. En première analyse, la maladie peut être considérée, et vécue, comme le changement même, sinon comme le « grand chambardement ». La position inverse peut cependant être soutenue : la maladie est ce qui fait obstacle au processus de changement, quand elle actualise un terme, quand elle fige même le cours de la vie, qu'un malade ne peut plus suivre par incapacité normative. Le changement est cette fois entendu au sens du déploiement de la vie (la « mélodie continue de notre vie intérieure », selon Bergson).

Contrat : un contrat est une convention plus ou moins formelle passée entre deux parties ou davantage et qui a pour objet d'établir des obligations au bénéfice et/ou à la charge de chacune des parties.

Diagnostic : le terme vient du grec, « dia » et « gnôse » signifiant « à travers » et « connaissance ». Il s'agit donc d'acquérir une connaissance à travers des signes observables.

Empathie : l'empathie désigne en psychologie la capacité à ressentir et à comprendre les émotions d'autrui. Dans la relation thérapeutique, une telle capacité requiert une forme complète à l'intersubjectivité, au-delà des deux premiers degrés que sont l'identification (je me mets à la place de l'autre) et la reconnaissance (j'accepte en retour que l'autre se mette à ma place) ; elle requiert en outre l'intersubjectivité (j'accepte que l'autre me révèle à moi-même). L'empathie doit être distinguée de la sympathie (je partage la vie de l'autre, ses émotions et aussi ses valeurs) et de la compassion.

Lien : le lien est ce par quoi deux choses ou deux êtres sont tenue(s) ensemble. Si le lien peut impliquer la dépendance, nous évoquons plutôt la relation au sens de l'allemand *Beziehung* (de *ziehen*, tirer) et de l'utilité des « tirants » humainement.

Objectif (s) : un objectif est un but, ou une finalité, fixé(e) par la raison, et qui se doit d'être réalisé(e) au travers d'un projet.

Parole : ce terme parole désigne l'acte par lequel s'exécute la fonction du langage. La parole a le pouvoir d'influencer autrui. Elle soulève à ce titre un problème éthique : peut-on tout dire ? Quand et comment faut-il prendre la parole ? Qu'est-ce qu'une parole pleine et entière, c'est-à-dire authentique ?

Projet : le projet est une des catégories de l'anticipation qui se caractérise par son caractère opératoire et partiellement déterminé. Le projet n'est en effet pas purement rationnel, à la différence de l'« objectif ». C'est ainsi qu'il laisse place à la liberté, et donc à la responsabilité.

Temps : Qu'est-ce donc que le temps ? « Si personne ne m'interroge, je le sais », disait Saint Augustin. Et de faire aussitôt l'aveu : « si je veux répondre à cette demande, je l'ignore ». Nous savons néanmoins que nous sommes limités dans le temps. Ce constat fait aborder un autre terme : la temporalité (du latin *temporalis* : qui ne dure qu'un temps), qui nous inscrit et nous projette dans l'espace et le temps auxquels nous sommes condamnés à donner sens.